

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
16 mai 2022

Date d'affichage
16 mai 2022

Objet de la Délibération
Acquisition d'une dameuse N°22.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le premier juin à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

Excusé : David LE GUEN représenté par Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur Le Président propose l'achat d'une dameuse pour continuer à renouveler son parc automobile, en investissant dans des véhicules plus sûrs et plus propres.

Il expose la nécessité de remplacer la dameuse et propose le plan de financement suivant :

Montant du projet : 255 000,00€ HT

ETAT	20%	51 000,00€
DEPARTEMENT	30%	76 500,00€
REGION	30%	76 500,00€
AUTO FINANCEMENT	20%	51 000,00€

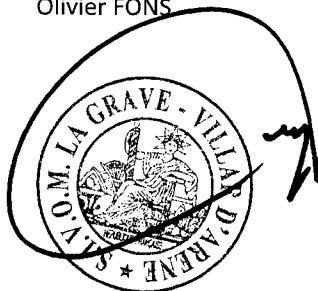
Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Approuvent l'acquisition d'une nouvelle dameuse et le lancement du marché,
- Autorisent le Président à faire les demandes de subventions et à instruire les dossiers correspondants,
- Approuvent le plan de financement prévisionnel,
- Disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



AR Prefecture

005-240500264-20220601-22_2022-DE
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022